

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No 66

POUR PUBLICATION IMMEDIATE
LE MERCREDI 27 OCTOBRE 1965

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a annoncé aujourd'hui que le Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement, versera une contribution de \$350,000 au Haut-Commissariat pour les réfugiés au cours de l'année 1966. Ce montant représente une augmentation de \$60,000 par rapport aux \$290,000 de 1965. La contribution du Canada au Haut-Commissariat devient ainsi la deuxième par ordre d'importance.

Créé en 1951, le Haut-Commissariat a repris l'oeuvre jusque-là accomplie par l'Organisation internationale pour les réfugiés. Il fait partie intégrante des Nations Unies et ses dépenses administratives émanent du budget de l'ONU. Les programmes du Haut-Commissariat sont financés par des contributions volontaires provenant des gouvernements et de sources privées. Son siège est à Genève.

Le Haut-Commissariat a pour tâches essentielles d'assurer la protection internationale des réfugiés qui relèvent de son mandat et de rechercher des solutions permanentes à leurs problèmes en facilitant leur rapatriement librement consenti ou leur assimilation dans de nouvelles communautés nationales.

L'augmentation de \$60,000 apportée à la contribution du Canada aidera le Haut-Commissariat à satisfaire à ses besoins financiers courants. Au cours des dernières années, le problème

des réfugiés dans le monde a profondément évolué. L'attention s'est maintenant déplacée des régions de l'Europe à celles de l'Afrique. Le fait que les pays où les réfugiés vont maintenant chercher asile ont moins de ressources que les précédents a accentué la nécessité d'une collaboration internationale dans la recherche de solutions aux problèmes financiers qui découlent de cette situation.

La contribution du Canada au Haut-Commissariat constitue une nouvelle preuve concrète de l'encouragement réel et soutenu que le gouvernement et le peuple du Canada apportent aux Nations Unies et à son activité sociale, économique et humanitaire ainsi qu'à l'oeuvre incomparable que le Haut-Commissariat accomplit pour le soulagement de la misère des réfugiés.